



Quels sont mes obligations en matière de frais hors pension

Par **goulwen_old**, le **14/10/2007** à **19:09**

Je suis divorcé depuis 4 ans et verse une pension alimentaire à mon ex femme de 200€ pour mes deux enfants. Elle est à ce jour re-mariée. Elle me demande de participer aux frais de rentrée scolaire, aux frais de transport, de cantine et d'activités extra scolaires: dois je les payer? La menace si je ne participe pas est la suivante : demande d'augmenter la pension, suppression pour le transport de mes enfants de leur carte de réduction SNCF dont ils bénéficient par leur beau-père (mes enfants résident à 250kms (12€ en train aller retour, 60€ avec ma voiture). A ce jour, mon loyer + la pension + mes impôts + EDF/GDF représentent 70% de mon salaire net. Quels sont mes droits? Quelles solutions? Merci par avance

Par **Jurigaby**, le **14/10/2007** à **19:59**

Bonjour. Ça c'est à vous de décider. Techniquement parlant, soit vous acceptez, soit elle demande une augmentation de la pension (si le juge accepte bien évidemment). Il n'y a pas 36 solutions...